



**Projet de Procès-verbal de la réunion du Comité directeur fédéral
Mercredi 17 et jeudi 18 décembre 2025
Au Siège fédéral – 23, rue Raspail, 94 200 Ivry-sur-Seine, ainsi qu’en visioconférence**

TABLE DES MATIERES

1.	Introduction du président	4
2.	Écoute et dialogue.....	4
3.	Financier	6
a.	Situation budgétaire 2025.....	6
b.	Budget 2026 et engagement des dépenses 2026	8
4.	Pôle communication.....	10
5.	Pratiques adhésions	12
a.	Nouveau règlement PSD et montant du PSD.....	12
6.	Commission nationale sentiers et itinéraires.....	14
a.	Point d’étape projet observatoire de la fréquentation	14
7.	Commission nationale sentiers et itinéraires.....	16
a.	Concept de produit GR Aventure	16
8.	Esprit Rando	18
a.	Bilan 2025 et plan d’actions 2026	18
9.	Relations internationales	20
a.	Point d’étape sur les projets européens DESIR et ROUTES	20
1.	Commission nationale formation.....	22
a.	Institut de formation professionnelle : statuts, stratégie de communication et choix du nom	22
2.	Pôle santé	27
a.	MaRando santé	27
b.	Les maisons sports santé.....	28
3.	Relations extérieures.....	30
a.	Plaidoyer pour les élections municipales.....	30
b.	Point d’étape sur la candidature au Patrimoine culturel immatériel	31
4.	Secrétariat général	32
a.	Validation de l’ordre du jour de l’AG du 27 mars 2026	32



b.	Validation des membres de la commission de contrôle des opérations de vote (sous réserve).....	33
5.	Questions diverses	33
6.	Clôture.....	33



Le Comité directeur fédéral s'est réuni les 17 et 18 décembre à Ivry-sur-Seine et en visioconférence.

Administrateurs fédéraux présents :

Patricia Alliot-Guichard, Claudine Allu, Josiane Barailler, Christophe Billard, Maryse Brauge, Frédéric Brouet, Frank Charbonnier, Marianne Clarté, Hervé David, Francine Dieval, Annette Gogneau, Philippe Gamen (en visio le 17 décembre), Michel Geiser, Évelyne Husson, Gilles Jacquet, Catherine Kabani, Laure Koupaliantz (en visio), Gilbert La Porte, Christian Lesieur, Olivier Mangin, Annie Marimao, Chantal Michel, Frédéric Montoya, Brigitte Scotton, Michel Simon, Éric Tétu (en visio), Philippe Vallée, Gilles Vicrobeck, Florence Vougnon (en visio, le 17 décembre), Jacqueline Winnepenninckx-Kieser (en visio).

Étaient présents également :

- Katia Cizo, Responsable du secrétariat général et affaires juridiques
- Séverine Ikkawi, Directrice des Relations extérieures et affaires internationales
- Richard Carlon, Directeur technique national
- Alexandre Durand, Directeur général
- Jérémie Penninckx, Représentant des salariés

Participants invités :

Le 17 décembre :

- Danyèle Playez (Présidente du Comité FFRandonnée Pas-de-Calais)
- Tessier Jean-Emmanuel, Responsable du service information et communication
- Legrand Cécile, Directrice du département service aux membres
- Lecurieux Valérie, Responsable du service aménagement et protection des itinéraires
- Albouy Jérémy, Chargé déploiement de Solutions d'Information Géographique
- Laville Matthieu, Responsable Publicité, Partenariats et Mécénats
- Astrid Andersen, Chargée de Projet Balisage & Expertises Itinéraires

Le 18 décembre :

- Danyèle Playez (Présidente du Comité FFRandonnée Pas-de-Calais)
- Eric Levet-Labry, Président du Copil institut de formation (en visio)
- Adrien Bachellier, Responsable Administratif et Développement — Formation et Emploi

Administrateurs excusés et représentés :

- Jackie Braye (excusée, pouvoir à C. Billard)
- Florence Vougnon (excusée le 18 décembre)
- Philippe Gamen (excusé le 18 décembre)



La séance est ouverte le 17 décembre 2025 à 9 heures 30 sous la présidence de Frédéric Montoya.

1. Introduction du président

Frédéric Montoya ouvre la séance en soulignant la richesse de l'année écoulée après l'élection du comité directeur. Il demande une minute de silence en hommage à Guy Berçot.

Une minute de silence est observée en hommage à Guy Berçot.

Il s'est rendu aux obsèques et a constaté l'unité du comité Bourgogne–Franche-Comté. Christiane Longchamp a été désignée pour succéder à Guy Berçot à la présidence du comité..

Frédéric Montoya annonce la démission de Claude Didier, membre de la liste du collège général. La liste du collège général propose Jean-Pierre Bastié, spécialiste de l'informatique et du long côto, pour le remplacer. Cette nomination devra être validée par la prochaine Assemblée Générale qui se déroulera à Brest.

Katia Cizo apporte des précisions sur les mouvements au sein du comité. Elle explique que suite au décès de Guy Berçot, Gilles Jacquet (suppléant) devient titulaire. Évelyne Husson reste suppléante mais reprend les missions de Claude Didier au pôle communication. Des élections auront lieu à Brest pour le poste vacant d'animatrice et le remplacement de Claude Didier.

Frédéric Montoya évoque les rendez-vous extérieurs, notamment une rencontre avec Hervé Novelli (Conseil Supérieur de l'œnotourisme).

Séverine Ikkawi précise qu'elle tente de joindre les présidents du pôle œnotourisme au sein d'Atout France et de la Fédération des entreprises viticoles pour construire un partenariat autour des œnorandos.

Frédéric Montoya mentionne également une signature de convention à venir avec l'ONF.

Il rend compte de ses activités au CNOSF au sein du groupe « sports de nature » et souligne l'avance de la Fédération sur le développement durable par rapport à d'autres disciplines. Il alerte sur la nécessité de se pencher sur le sujet de l'accès à la nature.

Enfin, Frédéric Montoya indique avoir été invité à l'assemblée générale du comité régional de PACA le 14 mars 2026.

2. Écoute et dialogue

Jérémie Penninckx ouvre la séquence dédiée aux territoires. Il annonce que la prochaine commission « Écoute et Dialogue » se tiendra le 22 janvier 2026.



Annie Marimao expose les contacts pris avec les associations en Polynésie. Un rendez-vous est prévu début janvier avec un club de Tahiti très demandeur d'échanges. Elle précise qu'il n'existe pas de club affilié en Nouvelle-Calédonie à ce jour.

Gilles Vicrobeck annonce la création de quatre nouveaux clubs dans la zone des Caraïbes (Saint-Martin et Martinique), principalement en multi-activités. Il mentionne également l'organisation du troisième Open de Longe côte avec déjà 80 inscrits.

Christian Lesieur présente la synthèse de l'activité du comité régional de Normandie. Malgré quelques problèmes d'organisation, il constate des résultats positifs à confirmer en termes d'engagement des personnes et d'inscriptions. Des restructurations sont néanmoins à prévoir. La commission formation est en cours de mise en place, et un plan de formation sera établi pour 2026. Le longe-côte fera l'objet d'une commission distincte.

Patricia Alliot Guichard indique que l'analyse participative semble donner des résultats. Elle sera donc reconduite en 2026. ce type de travail est très chronophage, notamment pour le Conseiller Territorial. Il serait intéressant de savoir si cela pourrait être reproductible ailleurs. Sans doute qu'un vrai bilan sera nécessaire au terme de cette analyse.

Par ailleurs, Patricia Alliot Guichard évoque la visite au siège du comité départemental d'Indre-et-Loire (CD37) et s'enquiert de ce que prévoit le siège d'une manière générale pour l'accueil des comités.

Frédéric Montoya répond que le siège ne prévoit rien de spécial pour les accueillir, mais se tient à leur disposition pour organiser des comités directeurs et échanger.

Claudine Allu ajoute que l'Île-de-France a organisé un comité directeur au siège et en a apprécié la visite.

Brigitte Cotton se félicite que des réponses soient apportées aux interrogations des départements sur l'utilisation des traces GPX.

Michel Geiser demande que les baliseurs bénévoles non licenciés qui interviennent pour la fédération puissent avoir accès à toute l'application MaRando, et notamment à la « TRIBU ».

Dans le 04 et le 05 nous utilisons MaRando, pour la collecte et le balisage.

Olivier Mangin présente le bilan de la visioconférence organisée pour l'interrégion Grand Nord. L'objectif était de créer des synergies entre 15 présidents de CDPA. La thématique principale portait sur l'augmentation du nombre de licenciés. Il souligne la satisfaction unanime des participants et l'importance de la proximité avec les clubs pour éviter les désaffiliations. Il note également des interrogations sur le rôle des CRPA/CDPA.

Christophe Billard fait un zoom sur le Grand Sud-Ouest. Il souligne la réorganisation efficace du comité des Landes, qui a intégré le programme numérique fédéral et modernisé son site Internet. Il mentionne également le renouveau du dialogue avec le Conseil Départemental.



Concernant le Lot, il note une redynamisation suite à des changements de gouvernance, dans un département possédant un très important réseau de sentiers.

Michel Simon rend compte de l'interrégion Grand Nord-Est organisée avec la Bourgogne–Franche-Comté. La prochaine édition se tiendra à Verdun en octobre 2026.

Florence Vougnon ajoute que la communication sur la politique tarifaire a porté ses fruits dans cette région, l'augmentation de la licence ne faisant plus débat grâce aux argumentaires fournis.

Michel Simon détaille également l'organisation d'un séminaire axé sur la formation à l'application Ma Rando et l'utilisation de l'outil Teams pour améliorer les échanges entre comités.

Gilles Jacquet suggère la mise en place d'un audit basé sur une grille d'évaluation factuelle pour les interventions en territoire.

Annette Gogneau regrette que les thématiques des sentiers et du développement durable aient été peu abordées durant les échanges.

Florence Vougnon répond qu'une commission Développement durable et Environnement a été créée en Bourgogne–Franche-Comté, pilotée par Gérard Ferbus.

Frédéric Montoya conclut cette séquence en félicitant les élus pour la qualité des échanges, notant le passage d'un simple « catalogue de manifestations » à une analyse de fond. Il soutient l'idée de séparer les fonctions « Pratiques » et « Adhésion » et souligne le besoin de clarté stratégique pour les salariés et le réseau.

Philippe Vallée souhaite que la question des résiliations de clubs soit analysée avec autant d'attention que les nouvelles affiliations, au regard de la baisse tendancielle du nombre total de clubs.

La séance est suspendue de 10 heures 35 à 10 heures 55.

3. Financier

a. Situation budgétaire 2025

Alexandre Durand présente la situation budgétaire de l'exercice 2025. Il rappelle les grandes lignes du budget voté et précise que, dans un contexte général contraint, marqué par des tensions sur plusieurs postes de dépenses et par une augmentation de certaines charges structurelles, la trajectoire financière de la fédération demeure globalement maîtrisée à ce stade. Cette situation résulte d'un pilotage régulier et attentif, mis en place dès le début de l'année.



Le suivi budgétaire a été renforcé afin d'anticiper les écarts potentiels par rapport aux prévisions initiales. Plusieurs ajustements ont ainsi été opérés en cours d'exercice, dans une logique d'anticipation, afin d'éviter des corrections trop importantes en fin d'année. Ces ajustements ont porté prioritairement sur les dépenses modulables, tout en préservant les actions jugées essentielles au fonctionnement et aux missions de la fédération.

Michel Simon sollicite des précisions sur la dynamique des ressources propres et sur la part des financements affectés, et s'interroge sur la capacité de la fédération à absorber d'éventuelles fluctuations de recettes sans remettre en cause l'équilibre général. Il questionne notamment la sensibilité du budget aux décalages de trésorerie ou à des recettes perçues plus tardivement que prévu.

Alexandre Durand précise que, dans leur ensemble, les recettes évoluent conformément aux hypothèses retenues lors de la construction budgétaire. Toutefois, certains postes font l'objet d'une vigilance accrue, en raison de calendriers de versement parfois décalés ou de dépendances à des financements affectés. Ces éléments ont été intégrés dans le pilotage, avec la constitution de marges de sécurité permettant de faire face à d'éventuels aléas sans remettre en cause les équilibres globaux.

Frédéric Brouet s'interroge sur l'impact des ajustements opérés en cours d'exercice sur les travaux des commissions et sur les projets engagés. Il souhaite s'assurer que les arbitrages budgétaires réalisés ne fragilisent pas la capacité des commissions à mener leurs missions, en particulier pour les projets structurants ou pluriannuels nécessitant une visibilité financière.

Alexandre Durand indique que les commissions ont été associées aux échanges budgétaires afin de partager les contraintes et d'anticiper les besoins. Les efforts demandés ont été répartis de manière équilibrée, en veillant à ne pas pénaliser de façon disproportionnée certaines commissions. Cette approche vise à maintenir une lisibilité financière suffisante pour permettre la poursuite des projets engagés, tout en respectant le cadre budgétaire global.

Michel Geiser s'interroge sur les marges de manœuvre restantes en fin d'exercice. Il souhaite savoir quels leviers peuvent encore être mobilisés pour optimiser certaines dépenses sans dégrader la qualité des actions menées. Il évoque notamment la possibilité de renforcer la coordination entre services et commissions afin de limiter les redondances ou certains coûts indirects.

Alexandre Durand précise que des travaux ont été engagés sur l'optimisation de certains processus, notamment par une meilleure planification des actions et une anticipation accrue des besoins. Toutefois, les marges de manœuvre demeurent limitées sur les charges incompressibles, en particulier celles liées au fonctionnement courant, aux obligations statutaires et aux engagements déjà contractualisés. Il insiste sur la nécessité de maintenir une vigilance constante jusqu'à la clôture de l'exercice.

Michel Simon revient sur la question de la soutenabilité globale du budget 2025. Il s'interroge sur la capacité de la fédération à maintenir ce niveau d'équilibre dans la durée, compte tenu



des évolutions de charges observées et des projets en cours. Il souligne l'importance de tirer les enseignements de l'exercice 2025 pour les exercices à venir.

Alexandre Durand indique que l'exercice 2025 met en évidence la nécessité d'un pilotage fin et réactif. Les enseignements tirés de cette gestion seront intégrés dans les réflexions futures, notamment en matière de priorisation des actions et de maîtrise des charges structurelles. La recherche d'équilibre repose à la fois sur la maîtrise des dépenses et sur la sécurisation des recettes.

Frédéric Brouet insiste sur l'importance de préserver la capacité d'initiative des commissions, tout en respectant le cadre budgétaire. La lisibilité financière constitue un facteur clé pour maintenir l'engagement des acteurs bénévoles et la dynamique des projets.

Alexandre Durand confirme que cet équilibre constitue un point d'attention majeur. Le pilotage budgétaire vise précisément à concilier rigueur financière et capacité d'action, en évitant des ajustements tardifs qui pourraient fragiliser les projets ou les équipes.

Le comité directeur prend acte de la situation budgétaire de l'exercice 2025. Il souligne la nécessité de maintenir un pilotage financier rigoureux jusqu'à la clôture de l'exercice, afin de sécuriser les équilibres et de disposer d'une base solide pour les travaux budgétaires à venir.

b. Budget 2026 et engagement des dépenses 2026

Alexandre Durand présente les grandes orientations du budget 2026. La construction de ce budget s'inscrit dans un contexte de vigilance accrue, marqué à la fois par la poursuite de projets structurants, l'augmentation de certaines charges incompressibles et la nécessité de préserver des marges de manœuvre. Les hypothèses retenues ont été volontairement prudentes, tant en matière de recettes que de dépenses, afin de sécuriser la trajectoire financière de la fédération.

Le budget 2026 a été élaboré dans une logique de continuité avec l'exercice précédent, tout en intégrant les enseignements tirés du pilotage budgétaire 2025. L'objectif est de concilier le maintien des actions prioritaires avec une capacité d'adaptation en cours d'exercice, dans un contexte économique et institutionnel incertain.

Olivier Mangin s'enquiert de la visibilité financière à moyen terme, notamment au regard des projets en développement et des engagements pluriannuels envisagés. Il s'interroge sur la capacité de la fédération à sécuriser les ressources nécessaires pour accompagner ces projets sans fragiliser les équilibres budgétaires. Il souligne le risque d'un effet cumulatif des engagements pris sur plusieurs exercices.

Alexandre Durand précise que ces enjeux ont été intégrés dans la construction du budget. Certains projets ont été volontairement dimensionnés de manière progressive, afin d'en lisser l'impact financier dans le temps. Cette approche graduée vise à éviter des rigidités excessives et à conserver des capacités d'ajustement en fonction de l'évolution réelle des recettes.



Michel Simon s'interroge sur les priorités retenues pour 2026 et sur les critères ayant guidé les arbitrages budgétaires. Il insiste sur la nécessité de garantir une cohérence claire entre les orientations stratégiques définies par le comité directeur et les moyens financiers effectivement alloués. Il questionne également la lisibilité de ces priorités pour le réseau.

Alexandre Durand indique que les arbitrages ont été opérés en cohérence avec les priorités stratégiques validées par le comité directeur. Les projets structurants et les actions présentant une forte valeur ajoutée pour le réseau ont été privilégiés. À l'inverse, certains engagements ont été différés ou redimensionnés lorsque leur impact financier apparaissait incompatible avec la trajectoire retenue.

Frédéric Brouet s'interroge sur les modalités d'engagement des dépenses dès le début de l'exercice 2026. Il s'inquiète du risque d'engagements trop rapides, susceptibles de réduire les capacités d'ajustement ultérieures et de fragiliser le pilotage budgétaire en cours d'année.

Alexandre Durand précise que des règles de prudence ont été définies concernant l'engagement des dépenses. Le rythme des engagements sera étroitement suivi et pourra être adapté en fonction de l'évolution réelle des recettes. Cette gouvernance renforcée vise à éviter tout effet de ciseau entre engagements précoces et recettes effectivement constatées.

Michel Geiser s'interroge sur les marges de manœuvre conservées en cours d'exercice et sur les leviers mobilisables en cas d'écart significatif par rapport aux prévisions. Il s'enquiert de la capacité du budget 2026 à absorber des aléas sans remise en cause brutale des actions engagées.

Alexandre Durand indique que le budget a été construit de manière à préserver des marges de sécurité. Des points d'étape réguliers permettront d'évaluer la situation et, le cas échéant, d'ajuster le rythme des engagements. Cette approche repose sur un pilotage continu et sur une information régulière du comité directeur.

Olivier Mangin revient sur la question des engagements pluriannuels. Il souligne la nécessité de disposer d'une vision consolidée des impacts financiers à moyen terme, afin d'éviter un empilement de décisions qui pèserait durablement sur les exercices futurs.

Alexandre Durand confirme que cette vigilance constitue un axe central du pilotage budgétaire 2026. Les engagements pluriannuels font l'objet d'une attention particulière et sont examinés au regard de leur soutenabilité globale et de leur cohérence avec les priorités fédérales.

Les échanges mettent en évidence une volonté partagée de sécuriser le budget 2026 tout en permettant le déploiement des projets prioritaires. Le comité directeur souligne l'importance d'un pilotage budgétaire rigoureux dès le début de l'exercice, fondé sur la prudence, la progressivité des engagements et la capacité d'ajustement en cours d'année.

Le comité directeur prend acte des orientations du budget 2026 et des principes retenus pour l'engagement des dépenses.



Le Comité Directeur approuve à l'unanimité la reprise sur provisions des projets GHL dont non abouties de 2019 à 2022 d'un montant de 51.622 € pour les affecter au fonctionnement des activités du service Aménagement et protection des sentiers et itinéraires

Le Comité Directeur approuve à la majorité la reprise sur provisions liées au reliquat du PSD des années précédant 2025, d'un montant de 253.399 €, pour l'affecter au financement d'actions de la fédération sur l'exercice 2026. 1 contre – 1 abstention

Les frais de promotion et de commercialisation du Rando Pass étant à la charge exclusive du siège, le Comité Directeur approuve à la majorité la réaffectation de 100% des recettes au siège. 3 contre – 9 abstentions

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité la réaffectation de 100% des recettes du GR@ccess au siège.

Le comité directeur approuve à l'unanimité le projet de budget 2026, prévoyant un résultat de 6.922 €, pour le proposer au vote de l'AG du 27 mars 2026.

•Le comité directeur approuve à l'unanimité la mise en place de la saisie des engagements juridiques à compter du 1er janvier 2026

4. Pôle communication

Jean-Emmanuel Tessier présente l'état d'avancement des actions conduites par le pôle communication. Les travaux engagés visent à renforcer la cohérence globale des messages portés par la fédération, à améliorer la lisibilité des actions fédérales et à clarifier l'articulation entre la communication nationale et les déclinaisons territoriales. Cette articulation demeure un enjeu central, compte tenu de la diversité des pratiques et des niveaux d'appropriation au sein du réseau.

La communication fédérale poursuit plusieurs objectifs concomitants : valoriser les actions menées par la fédération, renforcer le sentiment d'appartenance au réseau et améliorer la visibilité de la randonnée auprès du grand public et des partenaires institutionnels. La difficulté réside dans la capacité à porter ces objectifs simultanément, sans dilution des messages ni perte de lisibilité.

Frédéric Brouet questionne la capacité de la communication fédérale à toucher efficacement les structures territoriales. Certaines informations, bien que diffusées au niveau national,



peinent à parvenir jusqu'aux clubs. Il s'interroge sur l'efficacité des canaux actuels et sur la manière d'assurer une diffusion plus homogène et plus opérationnelle de l'information.

Jean-Emmanuel Tessier répond que des efforts ont été engagés pour diversifier les supports de communication et améliorer la circulation de l'information, notamment par le recours accru aux outils numériques et aux supports mutualisables. Toutefois, l'appropriation des contenus par les structures territoriales demeure inégale et dépend fortement des organisations locales et des moyens humains disponibles.

La question de l'accompagnement des comités dans l'utilisation des outils de communication constitue un enjeu important. Certains territoires disposent de ressources suffisantes pour relayer et adapter les messages nationaux, tandis que d'autres rencontrent davantage de difficultés, ce qui génère des écarts de visibilité et de compréhension au sein du réseau.

Michel Simon s'interroge sur la hiérarchisation des messages portés par la fédération. Il alerte sur le risque de dispersion si trop de thématiques sont mises en avant simultanément, au détriment de la clarté et de l'impact des prises de parole. Il insiste sur la nécessité d'identifier clairement les priorités de communication.

Jean-Emmanuel Tessier confirme que cette question constitue un axe de travail majeur du pôle communication. Des réflexions sont en cours pour mieux structurer les contenus et distinguer plus nettement les communications institutionnelles, les informations à destination du réseau et les actions de valorisation auprès du grand public. Cette clarification doit permettre de renforcer la lisibilité des messages et d'en faciliter la reprise par les structures territoriales.

Olivier Mangin questionne les modalités d'évaluation des actions de communication. Il s'interroge sur les indicateurs disponibles pour mesurer l'efficacité des campagnes menées et la portée réelle des messages diffusés, au-delà des seuls indicateurs de fréquentation ou d'audience.

Jean-Emmanuel Tessier indique que des indicateurs quantitatifs sont suivis, notamment en matière de fréquentation des supports numériques et d'engagement sur les réseaux. Il reconnaît toutefois que ces données ne suffisent pas à mesurer l'impact qualitatif des actions de communication, en particulier l'appropriation des messages par le réseau et leur traduction concrète sur le terrain. Une réflexion est engagée pour améliorer ces outils d'évaluation.

Hervé David attire l'attention de l'instance sur la charge que peut représenter la communication pour certaines structures territoriales. Les comités et les clubs disposent de moyens humains variables et s'interrogent sur leur capacité à relayer efficacement les messages nationaux sans surcharge de travail pour les bénévoles.

Jean-Emmanuel Tessier indique que cette contrainte est prise en compte dans les orientations du pôle communication. L'objectif est de proposer des contenus facilement



réutilisables, limitant les adaptations nécessaires au niveau local, afin de réduire la charge pour les structures tout en garantissant une cohérence globale des messages.

Michel Simon revient sur la question de la lisibilité externe de la communication fédérale. Il souligne l'importance de disposer de messages clairs et cohérents à destination des partenaires institutionnels, afin de renforcer la crédibilité et la visibilité de la fédération dans ses échanges.

Jean-Emmanuel Tessier confirme que cette dimension constitue un axe structurant des travaux en cours. La communication externe doit s'inscrire dans une logique de cohérence avec les projets fédéraux, tout en tenant compte des attentes spécifiques des partenaires et des institutions.

Le comité directeur prend acte des éléments présentés.

La séance est suspendue à 13 heures 25 et reprend à 14 heures 30.

5. Pratiques adhésions

a. Nouveau règlement PSD et montant du PSD

Cécile Legrand présente le projet de nouveau règlement relatif au PSD. Ce travail a été engagé afin d'harmoniser les pratiques d'adhésion et de sécuriser juridiquement le cadre existant. De nombreux écarts d'interprétation ont été constatés sur le terrain, générant des interrogations récurrentes de la part des clubs et des comités, ainsi que des difficultés d'application du dispositif. Le nouveau règlement vise à clarifier les règles applicables, tant pour les adhérents que pour les structures, et à réduire les zones d'incertitude identifiées.

Le cadre actuel, issu de strates successives d'évolutions, a progressivement perdu en lisibilité. Le travail mené a consisté à reprendre les principes existants, à les expliciter et à les formaliser de manière plus homogène, afin de garantir une application plus sécurisée et plus cohérente sur l'ensemble du territoire.

Annie Marimao souligne l'enjeu de lisibilité du règlement pour l'ensemble du réseau. Elle insiste sur la nécessité de disposer d'un cadre clair, compréhensible et partagé, permettant de limiter les interprétations locales divergentes. Le règlement doit pouvoir être expliqué simplement aux adhérents, sans complexité excessive, afin de sécuriser les pratiques des structures et de prévenir les incompréhensions.

Michel Simon questionne les conséquences pratiques du nouveau règlement pour les clubs, notamment en matière de gestion administrative des adhésions. Il s'inquiète du risque de complexification pour les structures disposant de moyens humains limités et questionne la capacité du nouveau cadre à réellement simplifier les pratiques existantes. Il souligne l'importance de mesurer l'impact opérationnel pour les bénévoles.



Cécile Legrand précise que le règlement a été conçu dans un objectif de clarification et non de complexification. Les règles proposées permettent de lever des zones d'incertitude identifiées et de sécuriser juridiquement les pratiques, notamment sur les situations qui faisaient l'objet d'interprétations divergentes. Des supports d'accompagnement seront mis à disposition des structures afin de faciliter l'appropriation du nouveau cadre.

Olivier Mangin s'interroge sur l'articulation entre le nouveau règlement PSD et certaines organisations locales déjà en place. Il souhaite s'assurer que le cadre proposé n'entrera pas en contradiction avec des pratiques territoriales stabilisées et qui laissera une capacité d'adaptation suffisante aux structures, dans le respect des textes fédéraux.

Cécile Legrand indique que le règlement pose un cadre commun, tout en laissant des marges d'adaptation prévues par les textes fédéraux. Les situations particulières identifiées lors des travaux préparatoires ont été prises en compte, afin d'éviter des ruptures brutales dans les organisations existantes et de permettre une transition progressive.

Olivier Mangin s'enquiert des critères ayant conduit à fixer le montant proposé pour le PSD. Il s'interroge sur son adéquation avec les besoins de financement identifiés et sur son impact potentiel sur l'attractivité de l'adhésion, notamment pour certains publics ou certaines structures.

Annie Marimao insiste sur l'importance de la pédagogie autour du montant du PSD. Elle souligne la nécessité de pouvoir expliquer clairement aux adhérents l'usage de cette contribution, les garanties ou services qu'elle permet de financer et les objectifs poursuivis, afin d'en renforcer l'acceptabilité.

Cécile Legrand précise que le montant proposé résulte d'une analyse des équilibres financiers du dispositif. Il vise à garantir la soutenabilité du PSD tout en restant compatible avec les capacités contributives des adhérents. Ce montant est cohérent avec les charges à couvrir et avec les objectifs de sécurisation du dispositif à moyen terme.

Hervé David interroge le calendrier d'entrée en vigueur du nouveau règlement et du nouveau montant du PSD. Il s'inquiète de la capacité des structures à adapter leurs pratiques dans les délais impartis et de la charge de travail induite pour les clubs et les comités.

Cécile Legrand précise que des modalités de transition sont prévues. Elles visent à permettre une appropriation progressive du nouveau cadre par les structures, avec un accompagnement dédié, afin d'éviter toute difficulté opérationnelle lors des premières campagnes d'adhésion concernées.

Le comité directeur adopte à la majorité le nouveau règlement PSD (1 contre) et valide à la majorité (1abstention) le montant du PSD, sous réserve de la mise en place d'un accompagnement adapté des structures territoriales et d'une communication claire à destination des adhérents.



6. Commission nationale sentiers et itinéraires

a. Point d'étape projet observatoire de la fréquentation

Valérie Lecurieux présente l'état d'avancement du projet d'observatoire de la fréquentation des itinéraires. Elle rappelle que ce projet a vocation à constituer un outil structurant pour la fédération, permettant de mieux objectiver les usages des sentiers, d'éclairer les décisions en matière d'aménagement, d'entretien et de protection, et de renforcer la crédibilité de la fédération dans ses échanges avec les partenaires institutionnels et les collectivités territoriales. Jusqu'à présent, la fréquentation des itinéraires est souvent estimée de manière partielle ou empirique, ce qui limite la capacité à étayer les positions fédérales.

L'objectif est de disposer de données fiables, comparables et exploitables, tout en restant compatibles avec les réalités de terrain. L'observatoire est ainsi conçu comme un outil d'aide à la décision, à la fois au niveau national et pour les structures territoriales, et non comme un dispositif purement statistique déconnecté des usages.

Jérémy Albouy détaille les travaux engagés sur les méthodes de collecte et d'analyse des données. Plusieurs outils sont actuellement à l'étude, avec une attention particulière portée à la fiabilité des informations recueillies, à leur comparabilité entre territoires et à leur facilité de mise en œuvre. L'enjeu principal consiste à trouver un équilibre entre le niveau de précision attendu et les contraintes opérationnelles pesant sur les structures locales, afin d'éviter des dispositifs trop lourds ou inadaptés.

Différentes modalités de collecte sont envisagées, en fonction des contextes territoriaux, et s'assurer que le projet ne vise pas à imposer un outil unique sur l'ensemble du territoire. L'objectif est plutôt de proposer un cadre méthodologique commun, pouvant être décliné de manière différenciée selon les capacités et les besoins des structures.

Michel Simon interroge la finalité principale de l'observatoire. Il souhaite savoir si celui-ci est conçu prioritairement comme un outil interne, au service du pilotage fédéral et des commissions, ou s'il a également vocation à être partagé avec des partenaires externes, notamment les collectivités territoriales, les gestionnaires d'espaces naturels et les institutions.

Valérie Lecurieux indique que l'observatoire répond à ces deux objectifs. En interne, il doit permettre d'orienter les priorités d'action, en particulier en matière d'entretien, de balisage et de protection des itinéraires. En externe, il constitue un levier essentiel pour objectiver les échanges avec les partenaires, en apportant des éléments chiffrés permettant d'étayer les positions de la fédération dans un contexte de plus en plus concurrentiel sur les usages des espaces naturels.

Gilles Jacquet attire l'attention du comité directeur sur la diversité des situations territoriales. Il souligne que les enjeux de fréquentation diffèrent fortement entre des zones très touristiques et des territoires plus ruraux ou faiblement fréquentés. Il s'interroge sur la



capacité du projet à intégrer cette hétérogénéité sans imposer un modèle uniforme qui ne serait pas adapté à l'ensemble des contextes.

Jérémy Albouy précise que cette diversité constitue un point central de la réflexion. Le projet s'oriente vers une approche modulable, permettant d'adapter les outils et les niveaux de collecte aux réalités locales. Il n'est pas envisagé de déployer un dispositif identique sur tout le territoire, mais de proposer un socle commun assorti de déclinaisons possibles en fonction des enjeux et des moyens disponibles.

Richard Carlon interroge l'articulation du projet avec les enjeux environnementaux. Il souligne l'intérêt de disposer de données permettant d'anticiper les phénomènes de surfréquentation, d'identifier les situations à risque pour les milieux naturels et d'adapter les pratiques ou les actions de régulation si nécessaire. Il insiste sur la nécessité de croiser ces données avec les politiques de protection des espaces naturels.

Valérie Lecurieux confirme que la dimension environnementale constitue un axe structurant du projet. Les données de fréquentation doivent permettre d'identifier des situations sensibles et de nourrir les échanges avec les partenaires concernés, dans une logique de prévention et de gestion durable des itinéraires. Cet outil pourra appuyer la fédération dans ses prises de position sur l'accès à la nature et la préservation des milieux.

Marianne Clarté s'interroge sur les modalités concrètes de déploiement du projet et sur la charge opérationnelle pour les structures territoriales. Elle questionne les moyens humains et techniques nécessaires pour assurer la collecte, l'analyse et l'exploitation des données dans la durée, ainsi que l'accompagnement prévu pour les territoires.

Jérémy Albouy indique qu'une phase expérimentale est privilégiée. Des territoires pilotes permettront de tester les outils, d'évaluer la charge réelle pour les structures et d'ajuster les modalités avant tout déploiement plus large. Cette approche progressive vise à sécuriser le dispositif, à éviter toute surcharge pour le réseau et à garantir la qualité des données produites.

Les échanges mettent en évidence un accord de principe sur l'intérêt stratégique du projet d'observatoire de la fréquentation, tout en soulignant plusieurs points de vigilance : adaptabilité aux territoires, charge opérationnelle pour les structures, fiabilité des données et articulation avec les enjeux environnementaux.

Le comité directeur prend acte de l'état d'avancement du projet et encourage la poursuite des travaux dans une logique progressive et expérimentale, avec un retour régulier devant les instances fédérales.

La séance est suspendue à 16 heures 35 et reprend à 16 heures 50.



7. Commission nationale sentiers et itinéraires

a. Concept de produit GR Aventure

Valérie Lecurieux présente le concept de produit « GR Aventure ». Elle indique que ce projet s'inscrit dans une réflexion globale sur l'évolution des usages de l'itinérance et sur la manière de valoriser certains itinéraires GR à travers une approche plus expérientielle. Le concept vise à identifier et à mettre en avant des parcours présentant un niveau d'engagement particulier, en termes de longueur, de dénivelé, d'isolement ou de conditions de progression, tout en respectant les principes de protection des milieux naturels et les valeurs portées par la fédération.

Elle précise que l'objectif n'est pas de remettre en cause les fondements historiques et patrimoniaux du réseau des GR, mais de proposer une lecture complémentaire, répondant à des attentes nouvelles exprimées par certains pratiquants. Cette démarche vise également à renforcer la visibilité et l'attractivité des itinéraires fédéraux dans un contexte de diversification de l'offre de randonnée et de concurrence accrue entre territoires.

Astrid Andersen précise que les travaux portent actuellement sur la définition des critères permettant d'identifier un itinéraire relevant de la catégorie « GR Aventure ». Ces critères concernent notamment la longueur et l'enchaînement des étapes, le dénivelé, l'isolement, les conditions de progression, ainsi que les exigences en matière de préparation et d'autonomie des pratiquants. L'enjeu est de disposer d'un cadre clair et homogène, permettant d'éviter toute confusion avec les GR classiques et d'assurer une compréhension partagée du concept au sein du réseau.

Elle indique que ces critères sont en cours d'affinement et qu'ils devront faire l'objet de validations progressives, en lien avec les structures concernées. L'objectif est de sécuriser le positionnement du produit avant toute communication large.

Michel Simon interroge la lisibilité du concept pour le grand public. Il souligne le risque de brouillage entre les différentes offres existantes et s'inquiète de la capacité des pratiquants à bien comprendre ce que recouvre la notion de « GR Aventure », notamment en matière de niveau d'engagement requis. Il insiste sur la nécessité d'une communication claire et pédagogique.

Valérie Lecurieux indique que la lisibilité constitue un point central du projet. Une attention particulière est portée à la terminologie utilisée, aux éléments de communication associés et à la pédagogie autour du concept, afin de permettre aux pratiquants d'identifier clairement les spécificités des itinéraires concernés et d'anticiper les exigences associées. Elle souligne que ces éléments devront être partagés avec le réseau avant toute mise en œuvre opérationnelle.

Gilles Jacquet s'interroge sur l'impact potentiel du produit « GR Aventure » sur la fréquentation des territoires. Il alerte sur le risque de concentration des flux sur certains



itinéraires identifiés comme attractifs et sur les conséquences possibles en matière de préservation des milieux naturels et de gestion des usages.

Astrid Andersen confirme que cette question est pleinement intégrée dans la réflexion. Le lien avec le projet d'observatoire de la fréquentation est souligné, celui-ci devant permettre de suivre les évolutions de fréquentation et d'anticiper d'éventuelles situations de surfréquentation. Elle précise que des mécanismes d'adaptation ou de régulation pourront être envisagés en fonction des données recueillies.

Richard Carlon interroge la cohérence du concept avec les valeurs portées par la fédération, notamment en matière d'accessibilité des pratiques. Il souligne l'importance de ne pas donner l'image d'une offre réservée à un public restreint ou élitiste, et de préserver l'équilibre entre diversification de l'offre et ouverture au plus grand nombre.

Valérie Lecurieux précise que « GR Aventure » n'a pas vocation à remplacer ou à hiérarchiser les GR existants. Il s'agit d'une lecture complémentaire du réseau, inscrite dans une logique de diversification, sans remise en cause de la vocation grand public et inclusive des GR. Elle insiste sur le fait que cette complémentarité constitue un élément central du positionnement du projet.

Marianne Clarté s'interroge sur les conséquences opérationnelles du concept pour les structures territoriales, notamment en matière de balisage, d'entretien et d'information des pratiquants. Elle s'enquiert des moyens humains et techniques nécessaires pour accompagner la mise en œuvre du produit.

Astrid Andersen indique que ces aspects font partie des points en cours d'analyse. Le projet prévoit une mise en œuvre progressive, reposant sur des expérimentations menées sur un nombre limité d'itinéraires, ainsi que sur un accompagnement des structures concernées. Cette progressivité doit permettre d'évaluer les impacts réels avant toute généralisation.

Philippe Vallée interroge le modèle économique associé au produit « GR Aventure ». Il questionne les coûts induits, les sources de financement envisageables et la répartition des charges entre la fédération et les territoires.

Valérie Lecurieux précise que le modèle économique n'est pas encore stabilisé. Des pistes sont à l'étude, notamment en lien avec des partenaires institutionnels ou touristiques, afin de limiter la charge financière pour les structures territoriales et d'inscrire le projet dans une trajectoire soutenable.

Frédéric Montoya souligne l'intérêt stratégique du concept pour renforcer l'attractivité et la modernité de l'offre fédérale. Il appelle toutefois à la prudence quant à son déploiement et insiste sur la nécessité de disposer d'un cadre clair, partagé par l'ensemble du réseau, ainsi que d'un suivi attentif des effets du dispositif.



Les échanges mettent en évidence un intérêt partagé pour le concept « GR Aventure », assorti de plusieurs points de vigilance : lisibilité pour le public, impacts environnementaux, charge pour les structures territoriales et cohérence avec les valeurs fédérales.

Le comité directeur prend acte de l'avancement des travaux et encourage la poursuite de la réflexion dans une logique expérimentale, avec un retour régulier devant les instances fédérales.

Le comité directeur valide à la majorité (1 abstention) le principe de créer un produit de destination GR aventure spécifique France;

Le comité directeur valide à la majorité (2 abstentions) le concept et les éléments de langage proposés pour ce produit.

Le comité directeur valide à la majorité (1 contre – 2 abstentions) les étapes proposées pour la suite des travaux, sous réserve de recherche les financements nécessaires à certaines actions.

8. Esprit Rando

a. Bilan 2025 et plan d'action 2026

Matthieu Laville présente le dispositif Esprit Rando et en rappelle les missions. Esprit Rando est positionné comme un outil de valorisation des territoires et des itinéraires, fondé sur la qualité de l'offre de randonnée, la structuration de partenariats locaux et la mise en réseau des acteurs concernés. Le dispositif vise à renforcer la lisibilité de l'offre fédérale tout en accompagnant les territoires dans leurs projets. Il souligne que ce positionnement doit permettre de mieux articuler les actions locales avec les orientations nationales.

Il détaille ensuite le bilan 2025, en présentant les actions menées et les projets financés dans le cadre d'Esprit Rando. Ces actions ont permis de soutenir des initiatives locales variées, avec un niveau d'appropriation hétérogène selon les territoires. Le bilan met en évidence une dynamique positive, tout en soulignant des écarts importants en termes de maturité des projets et de capacité d'animation locale. Il est précisé que ces écarts appellent un accompagnement différencié des territoires.

Matthieu Laville évoque plus spécifiquement les actions relatives aux gilets baliseurs et aux plaquettes de communication, qui participent à la visibilité du dispositif et à la reconnaissance des acteurs de terrain. Ces supports sont identifiés comme des leviers importants pour renforcer l'identité d'Esprit Rando et la cohérence des actions menées. Il est souligné que ces éléments contribuent également à la reconnaissance du rôle des bénévoles.



Il aborde également les questions de dons et de mécénat, en soulignant les premières démarches engagées et les perspectives offertes par ces leviers de financement. Ces ressources restent à consolider, mais constituent une piste intéressante pour accompagner certains projets territoriaux et diversifier les sources de financement du dispositif.

Les perspectives 2026 sont ensuite présentées. Elles portent sur la consolidation des actions existantes, la poursuite de l'accompagnement des territoires déjà engagés et une montée en charge progressive, maîtrisée, du dispositif. Il est précisé que cette montée en charge devra rester compatible avec les capacités financières et humaines de la fédération et des territoires.

Frédéric Montoya intervient pour souligner l'intérêt stratégique d'Esprit Rando dans la politique fédérale. Il insiste sur la nécessité de préserver une cohérence nationale du dispositif et de veiller à ce qu'il reste lisible, tant pour le réseau que pour les partenaires extérieurs. Il rappelle l'importance de disposer d'un cadre partagé.

Séverine Ikkawi interroge la lisibilité d'Esprit Rando dans un contexte marqué par la multiplication des labels et dispositifs. Elle souligne le risque de confusion pour les partenaires institutionnels et le grand public, et insiste sur la nécessité d'un positionnement clair et distinctif.

Philippe Vallée s'interroge sur les retombées concrètes du dispositif pour les territoires et sur la capacité à mesurer les effets des actions financées. Il souligne l'importance de disposer d'éléments tangibles permettant d'objectiver les bénéfices du dispositif.

Séverine Ikkawi insiste sur l'importance d'un positionnement clair et d'une communication cohérente, afin de renforcer la crédibilité du dispositif auprès des partenaires. Elle souligne la nécessité d'une ligne de discours homogène.

Frédéric Montoya revient sur la nécessité de disposer d'indicateurs permettant d'apprécier la valeur ajoutée d'Esprit Rando, au-delà de la seule visibilité institutionnelle. Il appelle à une réflexion sur les outils d'évaluation.

Alexandre Durand intervient sur les aspects financiers, en rappelant les contraintes budgétaires et la nécessité d'inscrire le développement du dispositif dans un cadre soutenable. Il souligne l'importance d'une vigilance particulière sur les engagements futurs.

Hervé David s'interroge sur la capacité des structures territoriales à porter durablement les projets Esprit Rando, compte tenu des moyens humains disponibles et de la charge de travail associée. Il alerte sur le risque d'essoufflement des équipes locales.

Séverine Ikkawi souligne la nécessité d'un accompagnement renforcé des territoires, afin d'éviter un essoufflement des équipes locales et de sécuriser la pérennité des projets engagés.

Alexandre Durand précise les points de vigilance financiers liés à la poursuite du dispositif, en rappelant que toute extension devra être strictement encadrée.



Gilbert La Porte attire l'attention sur la cohérence entre Esprit Rando et les autres actions fédérales, notamment celles portées par les commissions, afin d'éviter les redondances et de renforcer les synergies.

Frédéric Montoya insiste sur l'importance d'une montée en charge maîtrisée pour 2026, en cohérence avec les capacités du réseau et les priorités fédérales.

Annie Marimao interroge la lisibilité du dispositif pour les bénévoles et les adhérents. Elle souligne la nécessité de messages clairs et accessibles.

Frédéric Montoya souligne la nécessité de clarifier les messages à destination du réseau, afin de faciliter l'appropriation du dispositif par les acteurs de terrain.

Annie Marimao insiste sur l'importance de la pédagogie autour des objectifs d'Esprit Rando, afin d'en renforcer la compréhension et l'adhésion.

Alexandre Durand rappelle les contraintes budgétaires à intégrer dans les perspectives 2026 et la nécessité de maintenir des équilibres financiers globaux.

Michel Geiser s'interroge sur la capacité à objectiver les résultats du dispositif et à disposer d'indicateurs fiables dans la durée.

Alexandre Durand précise les limites actuelles en matière d'évaluation, tout en indiquant qu'une réflexion est engagée pour améliorer ces outils.

Christophe Billard souligne l'intérêt d'Esprit Rando pour renforcer l'ancrage territorial de la fédération et la visibilité de ses actions auprès des partenaires locaux.

Alexandre Durand complète sur les équilibres financiers globaux et la nécessité d'inscrire le dispositif dans une trajectoire soutenable.

Frédéric Montoya conclut les échanges en rappelant la nécessité de consolider Esprit Rando comme un dispositif structurant, lisible et cohérent, au service des territoires et de la randonnée.

Le comité directeur prend acte du bilan 2025 et des perspectives 2026 présentées pour Esprit Rando.

9. Relations internationales

a. Point d'étape sur les projets européens DESIR et ROUTES

Séverine Ikkawi présente un point d'étape sur les projets européens en cours impliquant la Fédération française de la randonnée pédestre, et en particulier les projets DESIR et ROUTES. Ces projets s'inscrivent dans une stratégie visant à renforcer la présence de la fédération dans les dynamiques européennes, à valoriser son expertise et à développer des coopérations internationales. Elle précise que cet engagement contribue à positionner la fédération comme



un acteur reconnu dans les débats européens relatifs aux itinéraires et aux usages de l'espace naturel.

Concernant le projet DESIR, les échanges portent sur l'état d'avancement des travaux et sur la contribution de la fédération aux actions prévues. Le projet vise à travailler sur des thématiques liées à l'itinérance, à la valorisation des territoires et aux usages des itinéraires à l'échelle européenne. La participation de la fédération permet de partager des retours d'expérience et de bénéficier de comparaisons avec d'autres contextes nationaux, enrichissant ainsi les réflexions menées au niveau fédéral.

Michel Simon interroge les bénéfices concrets attendus pour la fédération et pour le réseau territorial. Il s'interroge sur la manière dont les résultats du projet pourront être valorisés et intégrés dans les actions fédérales, au-delà de la seule participation institutionnelle.

Séverine Ikkawi précise que les apports des projets européens doivent être envisagés à moyen terme. Ils permettent d'alimenter les réflexions stratégiques, de renforcer la crédibilité de la fédération à l'échelle institutionnelle et de nourrir certains projets nationaux, notamment en matière de gestion des itinéraires et de fréquentation. Elle souligne que ces projets constituent également des espaces d'échange de bonnes pratiques.

Le projet ROUTES est ensuite évoqué. Il porte sur la valorisation des itinéraires culturels et la coopération entre acteurs européens impliqués dans la gestion et la promotion de parcours à dimension patrimoniale. La fédération est associée à ce projet en tant que partenaire, avec un rôle centré sur l'expertise relative aux itinéraires et aux pratiques de randonnée. Il est précisé que ce positionnement permet de renforcer la visibilité de l'expertise française dans un cadre européen.

Frédéric Brouet s'interroge sur le niveau d'implication opérationnelle requis pour ces projets et sur la charge de travail associée pour les équipes fédérales. Il souligne la nécessité de veiller à l'adéquation entre les ambitions portées au niveau européen et les capacités réelles de mobilisation, afin d'éviter une dispersion des moyens.

Séverine Ikkawi confirme que la charge de travail constitue un point de vigilance. Elle précise que l'implication de la fédération est calibrée afin de rester compatible avec les moyens disponibles. Les projets sont suivis de manière ciblée, en priorisant les actions présentant une réelle valeur ajoutée pour la fédération et pour le réseau.

Hervé David interroge les retombées financières potentielles des projets européens. Il s'interroge sur les financements mobilisés, leur affectation et les éventuels restes à charge pour la fédération, ainsi que sur les risques associés à la gestion de ces financements.

Séverine Ikkawi indique que les financements européens associés à ces projets permettent de couvrir une partie des coûts engagés, tout en nécessitant une vigilance particulière sur la gestion administrative et financière. Elle souligne l'importance de sécuriser les montages financiers afin d'éviter toute fragilisation budgétaire et de garantir la conformité des procédures.



Michel Geiser questionne la visibilité de ces projets auprès du réseau fédéral. Il souligne l'intérêt de mieux faire connaître les actions menées à l'échelle européenne, afin d'en renforcer l'appropriation et la compréhension par les structures territoriales.

Séverine Ikkawi précise qu'une communication renforcée sur les projets européens est envisagée. L'objectif est de valoriser les travaux réalisés et de montrer en quoi ces projets s'inscrivent dans la stratégie globale de la fédération, notamment au bénéfice des territoires et des commissions.

Frédéric Montoya souligne l'intérêt stratégique des projets européens pour positionner la fédération comme un acteur reconnu au niveau international. Il insiste toutefois sur la nécessité de maintenir une approche pragmatique, en veillant à ce que l'engagement européen reste cohérent avec les priorités nationales et les capacités opérationnelles.

Les échanges concluent sur l'importance de poursuivre l'implication de la fédération dans les projets européens DESIR et ROUTES, tout en assurant un suivi attentif des retombées, de la charge de travail et des bénéfices concrets pour le réseau.

Le comité directeur prend acte des informations présentées.

Frédéric Montoya remercie les membres du comité directeur pour la qualité des échanges et suspend la séance.

La séance est suspendue le 17 décembre 2025 à 18 heures, et reprend le 18 décembre 2025 à 9 heures 30.

1. Commission nationale formation

a. Institut de formation professionnelle : statuts, stratégie de communication et choix du nom

Josiane Barailler présente ses excuses pour l'envoi tardif des documents. Ce retard est dû à une récente mise à jour technique de la plateforme de formation à distance, qui a entraîné des dysfonctionnements importants.

L'Institut de formation professionnelle s'inscrit dans une dynamique engagée depuis plusieurs mois. Plusieurs décisions ont déjà été actées par le comité directeur, notamment la désignation d'Éric Levet-Labry comme président du comité de pilotage et le choix d'une structuration sous forme associative. Ce choix répond à un cahier des charges précis : disposer d'une structure souple, rapidement opérationnelle, capable d'évoluer, tout en limitant les risques juridiques et financiers pour la fédération. Le principe fondamental demeure la maîtrise de l'Institut par la Fédération française de la randonnée pédestre, tant sur le plan stratégique que politique.

Le Codir sera invité en fin de présentation à choisir le nom de cet Institut.



Éric Levet-Labry ajoute que les statuts soumis à l’approbation du Codir ont été validés par le Centre de droit du sport. Leur validation permettra de mettre en place une stratégie de communication.

Adrien Bachellier présente le projet des statuts de l’Institut de formation professionnelle, dont les grandes lignes avaient été exposées lors du comité directeur d’octobre et ont servi de base de travail. Les retours formulés à cette occasion ont été intégrés. Le dépôt des statuts est envisagé pour janvier 2026, ce qui rend indispensable la validation du nom par le comité directeur.

Le choix du statut associatif correspond à la culture et aux valeurs de la fédération, notamment sur l’importance accordée au bénévolat. Les statuts affirment explicitement le rattachement de l’Institut à la Fédération française de la randonnée afin d’éviter toute autonomie non maîtrisée. Cette version a été relue et validée par le service juridique et le Centre de droit du sport.

Les articles relatifs à l’identité de l’association ne font pas l’objet de modifications. L’objet de l’Institut porte sur la conception, l’organisation et le développement d’actions de formation professionnelle, ainsi que sur la contribution à la réflexion et à la recherche dans le champ de la randonnée. Le siège de l’association est fixé au siège fédéral et la durée de l’association est illimitée.

Les évolutions principales concernent la définition des membres. La version initiale prévoyait une association volontairement fermée afin de garantir le contrôle de la structure. À l’issue d’échanges avec le service juridique, une ouverture encadrée a été retenue. Les statuts distinguent désormais les membres adhérents, participant à la réalisation de l’objet de l’association, et les membres bienfaiteurs. L’admission de ces membres reste soumise à validation par le bureau, garantissant la maîtrise de la composition de l’association.

Hervé David demande si des salariés sont spécifiquement affectés à l’Institut, et s’enquiert des modalités de fonctionnement avec la fédération.

Adrien Bachellier répond que, dans un premier temps, des salariés de la Fédération seront mis à disposition de l’Institut et de l’association par le biais de conventions. Ces mises à disposition sont encadrées juridiquement et peuvent donner lieu à facturation. Les aspects budgétaires feront l’objet d’un point spécifique lors d’un prochain comité directeur.

Olivier Mangin demande si les statuts définissent le poids décisionnel des membres au regard de leur statut (membres bienfaiteurs et adhérents).

Adrien Bachellier répond par la négative.

Par ailleurs, la composition du bureau a été modifiée suite aux retours sur la première présentation en Codir. Dorénavant, les statuts prévoient donc que le Comité directeur de la Fédération peut désigner parmi ses membres un Président, un Secrétaire ou un Trésorier, ce qui permet au Président de la Fédération de déléguer la présidence de l’Institut. Il y a



également été ajouté que le président du comité pédagogique participe aux travaux du bureau avec voix consultative. Les mandats sont fixés à quatre ans, alignés sur l'olympiade et prennent fin en cas de cessation des fonctions fédérales, assurant une cohérence durable entre les instances.

Le comité pédagogique est l'organe de travail, mais le bureau demeure décisionnaire. Les articles afférents à ce comité n'ont pas évolué depuis la précédente présentation, de même que ceux sur l'Assemblée générale, le CDES (Centre de Droit et d'Économie du Sport) ayant fortement déconseillé de s'en passer.

Christophe Billard suggère de déplacer la phrase « Le Président du comité pédagogique et scientifique est invité à participer aux réunions du bureau avec voix consultative » de l'article 6 à l'article 7, qui définit le comité scientifique et pédagogique.

Adrien Bachellier prend note.

Richard Carlon suggère d'indiquer à l'article 8 que la gouvernance est « confiée » à des membres du bureau et du comité directeur. En effet, l'association Institut de formation sera souveraine, le comité directeur ne pourra pas revenir sur ses décisions. En revanche, la cohérence entre les structures est assurée par le fait que le bureau soit composé de membres du comité directeur.

Gilbert La Porte souligne la nécessité d'établir une distinction juridique entre les deux institutions, afin d'éviter que la FFRandonnée soit accusée de prendre des décisions à la place de l'Institut de formation en cas de conflit.

Adrien Bachellier poursuit la présentation des statuts. Les articles 9, 10 et 10bis relatifs aux ressources, à la comptabilité et à la gestion financière n'ont pas connu de changement. Ces sujets seront abordés dans un prochain Codir. Si l'Institut parvenait à dégager des bénéfices importants, un changement de structure juridique serait envisagé.

Hervé David demande si, le cas échéant, des certifications (Qualiopi...) seraient recherchées, et si l'Institut doit fonctionner deux ans sans aide autre que celle de la Fédération. En effet, le RNCP permet d'obtenir des financements pour des certifications professionnelles, mais requiert d'attester de deux années de financements personnels.

Adrien Bachellier répond que l'inscription au RNCP n'est pas prévue à court terme.

Enfin, les deux derniers articles sur les clauses de modification et de dissolution n'ont pas évolués.

Olivier Mangin attire l'attention de l'instance sur la distinction entre l'intérêt général et le cercle restreint, qui ne doivent pas se trouver en inadéquation.

Adrien Bachellier indique que la rédaction des statuts a été ouverte par le CDES (Centre de Droit et d'Économie du Sport) et devrait couvrir ces notions d'un point de vue juridique.



Les échanges portent sur les certifications et la reconnaissance professionnelle. L'Institut se positionne prioritairement sur la formation professionnelle continue. L'inscription au RNCP n'est pas envisagée à court terme en raison des contraintes réglementaires et du contexte spécifique des formations liées à la randonnée. La certification Qualiopi constitue un prérequis indispensable et fait partie intégrante du périmètre de travail dès la création de l'Institut. Une montée en charge progressive est privilégiée afin de sécuriser les dispositifs et les contenus.

Les publics visés sont précisés. Les formations s'adressent prioritairement aux encadrants professionnels, éducateurs sportifs, accompagnateurs et structures intervenant dans le champ de la randonnée et des pratiques associées. Une articulation étroite avec les formations fédérales existantes est recherchée afin d'éviter toute confusion. L'Institut complète l'offre existante sans s'y substituer.

La question du positionnement stratégique de l'Institut au regard du paysage existant de la formation professionnelle est abordée. La nécessité de clarifier sa place par rapport aux organismes déjà implantés est soulignée. Il est rappelé que l'Institut ne s'inscrit pas dans une logique concurrentielle, mais dans une logique de structuration, de qualité et de reconnaissance des compétences, en cohérence avec les valeurs fédérales.

La légitimité de l'Institut repose sur l'expertise fédérale, la connaissance fine des pratiques de terrain et la capacité à proposer des contenus pédagogiques adaptés aux réalités professionnelles. L'Institut constitue un levier pour renforcer la reconnaissance de la fédération comme acteur de référence dans le champ de la randonnée et des pratiques associées.

L'articulation avec les comités territoriaux fait l'objet d'échanges approfondis. L'Institut devra travailler en lien étroit avec les structures régionales et départementales pour identifier les besoins, faire remonter les attentes du terrain et diffuser l'offre de formation. Une vigilance est exprimée sur l'équilibre territorial, afin d'éviter une concentration excessive des formations. Le recours à des formats décentralisés ou hybrides est identifié comme un enjeu important.

Les modalités pédagogiques sont également évoquées. Le recours à des formats mixtes, combinant présentiel et distanciel, constitue une orientation structurante. L'expérience acquise avec la plateforme Caroline Connect est identifiée comme un socle sur lequel l'Institut pourra s'appuyer, sous réserve de stabiliser les outils techniques et d'en garantir la fiabilité. La qualité de l'ingénierie pédagogique est identifiée comme un facteur clé de réussite.

Les intervenants mobilisés dans les formations font l'objet d'échanges. Le recours à des formateurs issus du réseau fédéral est privilégié afin de valoriser les compétences internes et l'expertise de terrain. Des partenariats ponctuels avec des intervenants extérieurs pourront être envisagés lorsque des compétences spécifiques sont requises, dans un cadre garantissant la cohérence pédagogique.



Le modèle économique est approfondi. L'objectif prioritaire consiste à construire un équilibre financier progressif. La tarification des formations devra rester compatible avec les capacités financières des publics visés tout en valorisant la qualité des prestations proposées. L'Institut n'a pas vocation à générer des excédents importants à court terme, mais à atteindre une soutenabilité durable.

La nécessité d'un suivi régulier de l'activité est soulignée. Des points d'étape devront être présentés au comité directeur afin d'évaluer l'avancement du projet, les volumes de formation réalisés, la satisfaction des participants et les difficultés rencontrées. Ces éléments permettront d'ajuster la stratégie si nécessaire.

Les risques identifiés concernent principalement la surcharge des équipes, la dispersion des actions et une montée en charge trop rapide. Une approche progressive et pilotée est privilégiée afin de sécuriser le lancement et la pérennité de l'Institut.

Le calendrier de lancement est rappelé. Le dépôt des statuts en préfecture en janvier 2026 constitue un jalon déterminant, conditionnant l'existence juridique de l'Institut et le déploiement des premières actions de communication. La validation définitive du nom apparaît comme un préalable indispensable afin d'éviter tout retard administratif.

La stratégie de communication fait l'objet d'échanges complémentaires. Une communication claire à destination du réseau fédéral est jugée nécessaire afin de préciser le rôle et le positionnement de l'Institut. Il est souligné que l'Institut ne se substitue ni aux formations fédérales existantes ni aux actions des structures territoriales, mais constitue un outil dédié à la formation professionnelle.

La gouvernance dans la durée est réaffirmée comme un point de vigilance. Le rôle du comité directeur fédéral comme instance de référence est rappelé, notamment pour les décisions structurantes, les évolutions statutaires éventuelles et les orientations générales de développement.

À l'issue des échanges, **Frédéric Montoya** soumet au vote l'adoption des statuts de l'Institut de formation professionnelle - ceux-ci sont adoptés à l'unanimité - ainsi que les propositions de nom pour l'Institut.

Il est procédé à un vote. Les noms proposés obtiennent les résultats suivants :

- *Institut des métiers de la marche et des sentiers : 13 voix favorables ;*
- *Institut Rando-formation : 3 voix favorables ;*
- *Institut de formation Rando : 4 voix favorables.*

Le comité directeur adopte à la majorité (3 abstentions) le nom « Institut des métiers de la marche et des sentiers ».



2. Pôle santé

a. MaRando santé

Franck Charbonnier rappelle que le dispositif MaRando santé constitue l'un des piliers opérationnels de l'action fédérale en matière de sport-santé. Il repose sur la promotion d'une pratique de randonnée encadrée, progressive et sécurisée, destinée à des publics éloignés de l'activité physique ou présentant des fragilités particulières. Le dispositif s'appuie sur un réseau d'animateurs formés et sur des partenariats locaux avec des acteurs institutionnels et de santé.

Catherine Kabani précise que MaRando santé vise à répondre à une double exigence : garantir un haut niveau de sécurité pour les pratiquants tout en restant accessible aux structures et aux bénévoles. Elle souligne que la qualité de l'encadrement constitue un élément déterminant de la crédibilité du dispositif, en particulier vis-à-vis des partenaires médicaux et institutionnels.

Michel Simon interroge la lisibilité du dispositif pour les publics et les prescripteurs. Il souligne le risque de confusion entre MaRando santé et d'autres offres de randonnée proposées par les clubs, et insiste sur la nécessité de clarifier ce qui distingue spécifiquement ce dispositif en termes d'objectifs, de publics et de cadre de pratique.

Franck Charbonnier indique que cette lisibilité repose sur plusieurs éléments : la formation spécifique des animateurs, l'adaptation des parcours, la progressivité des séances et la communication autour des objectifs de santé et de prévention. Il reconnaît toutefois que cette distinction n'est pas toujours suffisamment perçue sur le terrain et qu'un travail de clarification reste nécessaire.

Hervé David soulève la question de la charge de travail induite par le dispositif pour les structures locales. Il s'interroge sur la capacité des clubs et des comités à assumer durablement les contraintes organisationnelles et administratives liées à MaRando santé, notamment en matière de suivi des participants et de relations avec les partenaires.

Catherine Kabani confirme que ces contraintes sont réelles et qu'elles doivent être prises en compte dans le pilotage du dispositif. Elle souligne l'importance d'un accompagnement des structures afin de sécuriser la mise en œuvre des actions et d'éviter un essoufflement des bénévoles. La montée en charge du dispositif doit rester progressive et adaptée aux capacités locales.

Olivier Mangin questionne les modalités d'évaluation de MaRando santé. Il relève que les indicateurs actuellement disponibles portent principalement sur des données quantitatives, telles que le nombre de séances ou de participants, et s'interroge sur la capacité à mesurer plus finement les impacts du dispositif sur la santé des pratiquants et leur fidélisation.

Franck Charbonnier reconnaît que l'évaluation constitue un enjeu majeur. Il précise que des réflexions sont en cours pour développer des indicateurs qualitatifs, permettant de mieux



apprécier les bénéfices du dispositif, tant pour les participants que pour les partenaires. Il souligne toutefois la complexité de ces démarches, notamment au regard des contraintes liées aux données personnelles et de santé.

Catherine Kabani ajoute que la question du suivi des participants doit être abordée avec prudence, afin de respecter le cadre réglementaire. Elle souligne néanmoins l'intérêt de disposer d'outils permettant d'assurer un suivi minimal, indispensable pour répondre aux attentes des prescripteurs et des financeurs.

Michel Geiser interroge la capacité du dispositif à fidéliser les pratiquants sur le long terme. Il souligne que l'enjeu ne réside pas uniquement dans l'entrée des publics dans MaRando santé, mais dans leur maintien dans une pratique régulière et durable. La question des passerelles vers d'autres formes de pratique de la randonnée est évoquée.

Franck Charbonnier indique que cette question fait partie des axes de réflexion en cours. La construction de parcours évolutifs, permettant aux participants de progresser à leur rythme et, le cas échéant, d'intégrer d'autres offres fédérales, est identifiée comme une piste à explorer afin de renforcer la continuité des pratiques.

Catherine Kabani souligne enfin que MaRando santé contribue à renforcer l'image de la fédération comme acteur engagé dans les politiques de santé publique. Elle insiste sur la nécessité de consolider le dispositif avant toute extension, afin de préserver la qualité des actions menées et la crédibilité acquise auprès des partenaires.

b. Les maisons sports santé

Catherine Kabani expose l'état des partenariats engagés entre la fédération, les structures territoriales et les maisons sport santé. Ces dernières constituent des relais majeurs pour orienter des publics vers des pratiques physiques adaptées. La randonnée est présentée comme une activité particulièrement pertinente dans ce cadre, en raison de sa progressivité, de son accessibilité et de sa capacité à s'adapter à des profils variés, notamment des personnes éloignées de l'activité physique ou présentant des fragilités.

Franck Charbonnier souligne que les partenariats avec les maisons sport santé reposent essentiellement sur des conventions locales. Ces conventions sont adaptées aux réalités territoriales, ce qui explique des niveaux d'engagement très variables selon les zones géographiques. Certaines maisons sport santé jouent un rôle actif d'orientation et de coordination, tandis que d'autres peinent à mobiliser des partenaires associatifs ou à structurer une offre régulière.

Olivier Mangin interroge l'homogénéité de ces partenariats à l'échelle nationale. Il souligne le risque d'une inégalité d'accès au dispositif pour les publics selon les territoires et questionne la capacité de la fédération à garantir une offre lisible et équitable.

Catherine Kabani confirme l'existence de fortes disparités territoriales. Elle précise que ces écarts sont liés à plusieurs facteurs, notamment la dynamique locale, le portage politique des



maisons sport santé, la mobilisation des comités et la disponibilité d'animateurs formés. Elle souligne la nécessité de renforcer l'accompagnement des territoires les moins avancés afin de faciliter la structuration des partenariats.

Hervé David s'interroge sur les outils mis à disposition des structures territoriales pour les accompagner dans leurs relations avec les maisons sport santé. Il questionne l'existence de référentiels communs, de modèles de conventions ou de supports pédagogiques susceptibles de sécuriser les démarches locales.

Franck Charbonnier indique que des outils d'appui existent, mais qu'ils restent perfectibles. Il souligne l'intérêt de renforcer la diffusion de bonnes pratiques et de proposer des supports plus opérationnels, afin d'aider les comités à se positionner clairement auprès des maisons sport santé et à clarifier les rôles de chacun.

Michel Simon attire l'attention sur la reconnaissance institutionnelle de la randonnée dans le cadre des maisons sport santé. Il souligne que certaines activités bénéficient d'une visibilité plus immédiate ou d'une reconnaissance plus spontanée de la part des acteurs de santé. Il interroge les actions envisagées pour renforcer la place de la randonnée dans l'offre sport-santé.

Catherine Kabani précise que ce travail de reconnaissance passe par une pédagogie constante auprès des partenaires, mettant en avant les spécificités et les bénéfices de la randonnée. Elle insiste sur la nécessité d'un discours commun, partagé entre le niveau national et les structures territoriales, afin de renforcer la crédibilité de la fédération auprès des acteurs de santé.

Franck Charbonnier évoque les enjeux financiers liés aux partenariats avec les maisons sport santé. Les actions reposent sur des financements croisés, associant soutiens institutionnels, ressources locales et contributions des participants. La pérennité de ces financements constitue un enjeu important, notamment pour sécuriser les actions dans la durée.

Olivier Mangin questionne la capacité du dispositif à répondre aux attentes croissantes des partenaires en matière de suivi et de reporting. Il souligne que les financeurs et les acteurs institutionnels attendent de plus en plus des données fiables et homogènes sur les actions menées.

Franck Charbonnier indique que ces attentes sont bien identifiées et qu'un travail est engagé pour améliorer la collecte et la consolidation des données, tout en veillant à ne pas alourdir excessivement la charge administrative des structures locales.

Catherine Kabani conclut en rappelant que les maisons sport santé constituent un levier stratégique pour le développement du sport-santé. Elle insiste sur la nécessité de consolider les partenariats existants avant d'envisager une extension plus large, afin de préserver la qualité des actions et la crédibilité acquise auprès des partenaires.



3. Relations extérieures

a. Plaidoyer pour les élections municipales

Séverine Ikkawi précise que le plaidoyer élaboré en vue des prochaines élections municipales vise à doter les structures territoriales d'un cadre commun pour engager le dialogue avec les candidats et futurs élus. Le document met en avant les enjeux liés à la gestion et à l'entretien des chemins, à la sécurisation des itinéraires, à l'accessibilité des pratiques et à la contribution de la randonnée aux politiques locales de santé, de tourisme et de transition écologique.

Frédéric Brouet s'interroge sur la capacité des comités à s'approprier concrètement le plaidoyer. Il souligne que l'efficacité du document dépendra largement de son usage réel sur le terrain et questionne les modalités d'accompagnement prévues pour les structures territoriales.

Séverine Ikkawi indique que le plaidoyer a été conçu comme un outil adaptable, susceptible d'être décliné en fonction des contextes locaux. Elle précise que des supports complémentaires pourront être proposés afin de faciliter son appropriation, notamment des argumentaires synthétiques et des éléments de langage directement mobilisables lors des échanges avec les élus.

Olivier Mangin questionne le positionnement du plaidoyer dans des contextes territoriaux contrastés, en particulier en milieu rural ou périurbain. Il souligne que les enjeux liés aux chemins, aux usages et aux conflits d'usage peuvent varier fortement d'un territoire à l'autre et s'interroge sur la capacité du document à répondre à cette diversité.

Séverine Ikkawi précise que cette diversité a été prise en compte dans la rédaction du plaidoyer. Le document se veut suffisamment souple pour permettre des adaptations locales, tout en garantissant une cohérence nationale des messages portés par la fédération.

Hervé David interroge le calendrier de diffusion du plaidoyer. Il souligne l'importance d'une diffusion suffisamment en amont des échéances électorales pour permettre un travail de sensibilisation réel, et non une simple communication tardive sans impact opérationnel.

Séverine Ikkawi confirme que la diffusion du plaidoyer est prévue en amont de la période électorale, afin de laisser aux structures territoriales le temps nécessaire pour engager des échanges avec les candidats. Elle souligne que ce calendrier constitue un facteur clé de réussite de la démarche.

Michel Simon attire l'attention sur la posture à adopter vis-à-vis des élus. Il souligne l'importance de privilégier une approche partenariale et constructive, fondée sur la proposition et la coopération, plutôt qu'une logique revendicative susceptible de freiner le dialogue.

Séverine Ikkawi confirme que cette approche partenariale constitue un principe structurant du plaidoyer. L'objectif est de positionner la fédération comme un partenaire expert, capable



d'accompagner les communes dans leurs projets d'aménagement et de valorisation des territoires.

Frédéric Brouet souligne enfin l'intérêt stratégique du plaidoyer pour renforcer la visibilité de la fédération à l'échelle locale et nationale. Il insiste sur la nécessité de garantir une cohérence entre les messages portés dans le cadre de ce plaidoyer et les autres actions de relations extérieures menées par la fédération.

À l'issue des échanges, le comité directeur valide à l'unanimité le principe du plaidoyer pour les élections municipales et son déploiement auprès des structures territoriales, sous réserve d'un accompagnement adapté et d'une diffusion anticipée.

b. Point d'étape sur la candidature au Patrimoine culturel immatériel

Frédéric Brouet présente l'état d'avancement de la candidature de la randonnée au Patrimoine culturel immatériel. La démarche vise à faire reconnaître la randonnée comme une pratique culturelle à part entière, porteuse de valeurs, de savoir-faire et de traditions, inscrite dans des usages sociaux et territoriaux anciens et toujours vivants.

Le travail engagé repose sur la constitution progressive d'un dossier démontrant la dimension culturelle de la randonnée, sa transmission intergénérationnelle et son ancrage dans les territoires. Cette candidature s'inscrit dans une logique de long terme, nécessitant la mobilisation d'un réseau large d'acteurs, au-delà du seul périmètre fédéral.

Olivier Mangin interroge les objectifs poursuivis à travers cette candidature. Il questionne la portée concrète attendue d'une telle reconnaissance et les bénéfices opérationnels pour la fédération et les structures territoriales.

Frédéric Brouet précise que la candidature poursuit plusieurs objectifs complémentaires. Elle vise d'abord à renforcer la visibilité et la reconnaissance de la randonnée comme pratique culturelle. Elle constitue également un levier pour valoriser l'engagement des bénévoles, les savoir-faire liés à l'entretien et à la transmission des chemins, ainsi que les pratiques locales. La démarche est présentée comme un outil de mobilisation du réseau fédéral autour d'un projet fédérateur.

Michel Simon s'interroge sur le calendrier prévisionnel et sur les principales étapes à venir. Il souligne la nécessité de disposer d'une vision claire du déroulement de la candidature afin d'en mesurer les implications en termes de mobilisation et de ressources.

Frédéric Brouet indique que le calendrier reste dépendant des exigences propres à la démarche de Patrimoine culturel immatériel. La constitution du dossier nécessite des contributions multiples, notamment des témoignages, des analyses et des éléments documentaires. Cette phase de collecte et de structuration s'inscrit dans un temps long, incompatible avec une échéance rapide.



Hervé David soulève la question des ressources humaines mobilisées pour porter ce projet. Il s'interroge sur la capacité de la fédération à soutenir durablement l'investissement nécessaire, compte tenu des autres priorités stratégiques.

Frédéric Brouet reconnaît que la mobilisation des ressources constitue un enjeu majeur. Il souligne la nécessité de trouver un équilibre entre l'ambition portée par la candidature et les capacités réelles de mobilisation des équipes fédérales et du réseau territorial. La recherche de partenariats et l'implication progressive des structures territoriales sont identifiées comme des leviers pour répartir l'effort.

Olivier Mangin insiste sur l'importance d'associer les structures territoriales dès les phases amont du projet. Il souligne que la candidature ne pourra aboutir que si elle est perçue comme un projet collectif, porté par l'ensemble du réseau et non comme une initiative exclusivement nationale.

Frédéric Brouet confirme que cette dimension collective constitue un point de vigilance. La mobilisation du réseau est présentée comme un facteur déterminant de réussite, tant pour la richesse du dossier que pour sa légitimité.

Michel Geiser questionne les modalités de communication autour de la candidature. Il souligne l'importance de donner de la visibilité au projet sans créer d'attentes excessives ou prématurées.

Frédéric Brouet indique qu'une communication progressive et maîtrisée est privilégiée. L'objectif est d'informer le réseau des avancées, tout en évitant toute annonce prématurée susceptible de fragiliser la démarche.

Le comité directeur prend acte de l'état d'avancement de la candidature au Patrimoine culturel immatériel et encourage la poursuite des travaux, sous réserve d'un suivi régulier et d'une information claire des instances fédérales.

4. Secrétariat général

a. Validation de l'ordre du jour de l'AG du 27 mars 2026

Claudine Allu présente l'ordre du jour de l'Assemblée générale prévue le 27 mars 2026. Les points réglementaires et les sujets soumis à décision y figurent. La conformité de l'ordre du jour aux statuts et aux obligations réglementaires est confirmée.

Des questions sont posées sur le calendrier de convocation et sur les délais de transmission des documents. Le respect strict des échéances est rappelé.

Le comité directeur valide à l'unanimité l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 27 mars 2026.



b. Validation des membres de la commission de contrôle des opérations de vote (sous réserve)

Faute de candidatures, ce point est reporté à la validation du prochain comité directeur.

5. Questions diverses

Aucune question diverse majeure n'est soulevée en séance.

6. Clôture

Frédéric Montoya souhaite de bonnes fêtes de fin d'année aux membres du comité directeur et lève la séance.

La séance est levée le 18 décembre 2025 à 12 heures 40.

Frédéric Montoya
Le Président

Claudine Allu
La Secrétaire générale

*NB : Ce procès-verbal a été rédigé par la société CODEXA [www.codexa.fr]
puis vérifié et complété par les membres de l'instance sous la responsabilité de la Secrétaire.*
